



RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX COURS D'EPS

TENUE ET MATÉRIEL

- Une tenue d'EPS est obligatoire pour participer à chaque cours quelle que soit l'activité : survêtement, short, chaussures de sport ...
- Pour des raisons de santé et de sécurité seules les chaussures avec semelle amortissante (type « running ») sont autorisées.
- Matériel obligatoire :
 - natation : bonnet de bain obligatoire pour tous. Lunettes fortement conseillées et shorts interdits pour les garçons.
 - tennis de table : une raquette personnelle
 - course d'orientation : une montre ou un chronomètre ainsi qu'un cadenas personnel (de préférence à code) pour les classes de Première et de Terminale (modèle intermédiaire – ne pas utiliser un modèle très petit)

Tout élève ayant une tenue incomplète se verra exclu de cours et devra rester en permanence durant toute la durée de la séance d'EPS. Au bout de 3 oublis de tenue, l'élève sera consigné 2h (il en sera de même pour le 4^{ème} oubli, 5^{ème} oubli etc.).

DÉPLACEMENTS

Les cours d'EPS étant dispensés dans diverses installations sportives municipales, les élèves se rendent par leurs propres moyens sur les lieux de cours, en empruntant le trajet le plus direct pour s'y rendre (ils ne doivent en aucun cas repasser chez eux). Les déplacements peuvent s'effectuer selon le mode habituel de transport des élèves (Circulaire n°96-248 du 25/10/96 au BO n°39 du 31/10/96). Les élèves ont connaissance de l'heure de début et de fin de cours : **aucun retard ne sera toléré.**

HEURES DE COURS	HORAIRE AUXQUELS L'ÉLÈVE DOIT ÊTRE PRÉSENT SUR L'INSTALLATION		
	Piscine Montbauron	Stade Montbauron	Centre Sportif Fresnel
8h15 – 10h05	Appel à 8h05, Fin de cours 9h20	Appel à 8h15, Fin de cours 9h50	Appel à 8h15, Fin de cours 9h45
10h20 – 12h10	Appel à 10h50, Fin de cours 12h00	Appel à 10h30, Fin de cours 12h00	Appel à 10h40, Fin de cours 12h00
13h05 – 14h55		Appel à 13h15, Fin de cours 14h40	Appel à 13h15, Fin de cours 14h30
15h10 – 17h00	Appel à 15h50, Fin de cours 17h10	Appel à 15h30, Fin de cours 17h00	Appel à 15h35, Fin de cours 17h00

INAPTITUDE MEDICALE

Les certificats médicaux d'inaptitude sont à présenter au professeur d'EPS. Modèle ci-joint obligatoire. (Modèle « éducation nationale »)

En cas d'inaptitude ponctuelle, le mot des parents devra être donné à la vie scolaire. Ces demandes ne peuvent être qu'exceptionnelles.

Selon le cas, l'enseignant indiquera à l'élève un éventuel changement de groupe.

Pour toute inaptitude totale inférieure à 4 semaines, l'élève doit être **présent en salle de permanence** - même pour les cours ayant lieu en première heure de la matinée et en fin d'après-midi.

En cas d'absence à une évaluation, sans justificatif médical, la note sera de zéro sauf si des prestations réalisées au cours de la séquence d'enseignement permettent à l'enseignant d'attribuer une note.

ACTIVITÉ ET SÉCURITÉ

- L'accès au gymnase, est strictement interdit sans l'autorisation d'un professeur d'EPS. Aucun élève ne devra pratiquer une activité physique sans surveillance dans le gymnase.
- En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu pour responsable des vols survenus dans les vestiaires ou dans le gymnase.

L'équipe EPS / Le Chef d'établissement